

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 21 (1934)
Heft: 2

Artikel: Société coopérative d'habitation, Lausanne, groupe du "Pré d'Ouchy" :
architecte Gilliard et Godet
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86458>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Société coopérative
d'habitation, Lausanne
Groupe du
«Pré d'Ouchy»,
avenue de La Harpe
2^{me} période

Gilliard et Godet
architectes FAS
Lausanne

Vue du nord-ouest
angle avenue de La
Harpe et passage
François Bocion

La Société coopérative d'habitation avait eu, tout d'abord, l'intention de faire construire des logements du même genre que ceux du groupe de Couchirard, à l'avenue de Morges (voir «Das Werk», avril 1933). Elle avait demandé à la Commune de garantir simplement auprès des banques une hypothèque en second rang, ce qui aurait permis d'augmenter le montant de cette hypothèque et de diminuer son taux. Les loyers auraient pu être réduits, de ce fait, dans une proportion très sensible. Le Conseil Communal a subordonné, malheureusement, l'octroi d'une garantie communale à des conditions et restrictions que la Société coopérative d'habitation a jugées inacceptables. Celle-ci a décidé de réaliser son projet par ses propres moyens.

Le groupe comprend 4 maisons contiguës formant un bloc homogène qui occupe une parcelle limitée par trois avenues: l'avenue de La Harpe, en bordure de laquelle s'élève la façade principale, et deux avenues secondaires, sur lesquelles les maisons d'extrémité présentent des

façades en retour, reliées à la façade sur l'avenue de La Harpe par de larges arrondis. La construction est traitée avec simplicité, mais soigneusement en ce qui concerne le choix et l'utilisation des matériaux. Le volume est franchement accusé, et tous les éléments de l'architecture y ont été proportionnés et subordonnés.

Les maisons comportent deux appartements par étage, sauf la maison d'angle, au sud, où trois appartements ouvrent sur chaque palier. Tous les appartements ont un balcon et des dépendances consistant en un galetas et une cave. Il y a une chambre à lessive avec étendage dans chaque maison, au sous-sol. Le chauffage central général, au mazout, est installé. La chaufferie se trouve dans le sous-sol du bâtiment d'angle, sud. Les chambres de bains sont pourvues de chauffe-bains à gaz. L'installation d'un petit bouilleur électrique de 30 l. est prévue sur les éviers, dans les cuisines.



Vue de sud-ouest
angle de l'avenue de
La Harpe et de
l'avenue des Jordils